



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 10 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; S. E. M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie ; S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, en sa qualité de Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, ainsi que des déclarations faites par M. Rubén Sillié, Vice-Ministre des affaires multilatérales de la République dominicaine, et par les représentantes et représentants de la Belgique, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur le thème « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie », tenue le mardi 8 septembre 2020.

Des déclarations, dont le texte est également joint, ont également été faites par les représentants du Canada, de la Côte d'Ivoire, de l'Irlande, de la Roumanie, du Sénégal, de la Suisse, de l'Ukraine et des Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Abdou **Abarry**



Annexe 1**Exposé de M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique**

[Original : français]

Je vous remercie de l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité au sujet de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les organisations régionales et sous-régionales, et du rôle dans ce cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le moment est particulièrement opportun pour se pencher sur le partenariat avec l'OIF puisque nos deux organisations célèbrent cette année des anniversaires importants : 50 ans pour l'OIF, et 75 ans pour l'ONU.

Aujourd'hui, nous travaillons, ensemble avec l'OIF, pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales, notamment à travers l'alerte précoce et la prévention des conflits, et le maintien et la consolidation de la paix. Nous sommes aussi partenaires dans la promotion du développement durable, de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'état de droit, des droits humains et de l'inclusion des femmes et des jeunes. Notre partenariat est ancré au plus haut niveau, telle que le démontre la présente réunion du Conseil de sécurité et l'adoption régulière par l'Assemblée générale de résolutions sur la coopération entre l'ONU et l'OIF, dont la dernière remonte au 15 avril 2019 (résolution 73/290). Enfin, les contacts entre le Secrétaire général de l'ONU et la Secrétaire générale de l'OIF, M^{me} Louise Mushikiwabo, sont réguliers. Les interactions du Secrétaire général et du Secrétariat avec le Groupe des ambassadeurs francophones sont tout aussi fréquentes.

Qu'il me soit permis ici de mettre l'emphase sur les domaines de notre collaboration en matière de paix et sécurité. Notre coopération étant riche et multiforme, et le temps imparti pour cette présentation limité, les exemples que je citerai sont simplement illustratifs et non pas exhaustifs.

En premier lieu, je tiens à saluer le travail conjoint de l'ONU et de l'OIF dans les domaines de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, ainsi que dans l'assistance électorale et l'observation des processus électoraux. Récemment, l'ONU et l'OIF ont coopéré dans ces domaines au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, aux Comores, au Gabon, en Guinée, à Madagascar, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. La réunion quadripartite sur le Cameroun entre le Secrétariat de l'ONU, l'OIF, le Commonwealth et l'Union africaine, tenue le 20 juillet dernier, est un exemple de coopération élargie en matière d'alerte précoce et de prévention. Toujours en matière de prévention, l'OIF un rôle important dans la mise en place du Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, dit FrancoPREV, pour mobiliser les compétences francophones sur cette question d'actualité internationale. C'est un apport considérable, en particulier dans le Sahel.

La prévention des conflits repose aussi sur la promotion de sociétés pleinement inclusives, notamment des femmes et des jeunes. C'est un domaine essentiel de la collaboration entre l'ONU et l'OIF. En effet, il nous faut redoubler nos efforts pour promouvoir l'implication des femmes et des jeunes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que dans les processus électoraux. Cet engagement s'inscrit dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui fête son vingtième anniversaire cette année. Il s'inscrit aussi dans le sillon de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

La nécessité impérieuse de la juste inclusion des femmes et des jeunes dans tous les aspects de la vie de la société et de la communauté internationale est une évidence inéluctable. En effet, ne serait-ce que dans le monde francophone, qui

compte quelque 274 millions de locuteurs et locutrices à travers 54 États, les femmes représentent, bien évidemment, la moitié de la population, et les jeunes de moins de 30 ans, la majorité. Notre partenariat avec l'OIF pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, adoptée en janvier 2019, visant au renforcement des effectifs féminins francophones en uniforme, est une modeste contribution dans cet effort.

Deuxièmement, je salue le soutien important que les États membres de l'OIF apportent aux opérations de maintien de la paix, dans l'esprit de partenariat ancré dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Dans le cadre d'Action pour le maintien de la paix, l'OIF coparraine le thème Performance et Responsabilité, dont elle est championne. Dans cet objectif, nous déployons des efforts conjoints avec l'OIF pour accroître le niveau d'effectifs francophones, civils et en uniforme, dans les opérations de maintien de la paix déployées dans des pays hôtes francophones, y compris à travers des formations en français. Nous encourageons les États membres de l'OIF à poursuivre leurs efforts de renforcement des capacités du personnel civil et en uniforme francophone, notamment pour leur permettre d'accéder à des postes de haut niveau dans les opérations de maintien de la paix, et au-delà. Enfin, nous partageons avec l'OIF l'appui fort que nous apportons au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), notamment à travers notre soutien au Programme d'investissement prioritaire et à la Force conjointe du G5 Sahel. La Force conjointe, en particulier, continue sa montée en puissance et mérite de bénéficier d'un appui international renforcé.

Enfin, il importe de souligner le rôle important de l'OIF dans le domaine de la consolidation de la paix, en coopération avec diverses organisations qui jouent chacune un rôle aussi unique qu'essentiel. Je salue notamment la participation de l'OIF aux travaux de la Commission de consolidation de la paix consacrés au Burundi, à la Guinée, à la Guinée-Bissau et à la République centrafricaine, ainsi que dans les réunions *ad hoc* de la Commission sur d'autres pays francophones affectés par les conflits.

Dans tous nos domaines de partenariat avec l'OIF en matière de paix et de sécurité, nous appuyons et promouvons ensemble le multilinguisme. En effet, nous souscrivons à l'idée que la diversité, notamment linguistique, est l'une des richesses du patrimoine culturel de l'humanité. Par conséquent, nous œuvrons, ensemble, pour la célébrer et la protéger.

La pandémie de COVID-19 a souligné la nécessité d'un multilatéralisme renforcé et renouvelé pour faire face aux défis de nos temps. La coopération au sein et entre organisations internationales est un des piliers du multilatéralisme. Le partenariat étroit entre les Nations Unies et l'OIF s'inscrit pleinement dans cette logique.

Dans ce cadre, qu'il me soit permis de me réjouir de la présente visioconférence publique du Conseil de sécurité sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, et avec l'OIF en particulier.

Annexe 2**Exposé de M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie**

[Original : français]

Je voudrais avant tout remercier la présidence nigérienne du Conseil de sécurité de la tenue de ce débat public consacré à la francophonie institutionnelle, qui a été fondée à Niamey, il y a 50 ans.

Pour la première fois, le Conseil de sécurité consacre un débat à la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

C'est l'occasion de redire mon profond attachement à une coopération multilatérale renouvée au service des populations que nous servons et à un multilatéralisme plus agile, plus solidaire et plus efficace, en particulier en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sujets qui nous occuperont aujourd'hui.

La Francophonie est une organisation régionale, au sens du Chapitre 8 de la Charte des Nations unies. Mais elle est en réalité transnationale puisqu'elle regroupe 88 États et gouvernements – dont 54 membres de plein droit – présents sur les cinq continents, qui sont réunis par une langue et des valeurs communes.

Creuset de la diversité culturelle, notre organisation a fait de la coopération et de la solidarité les principes directeurs de son action. Cette action s'est particulièrement développée dans les champs politique et diplomatique.

L'un des premiers objectifs de la Charte de la Francophonie, au titre de la solidarité entre les peuples, est en effet d'« aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ».

La Francophonie dispose pour ce faire d'atouts spécifiques. La connaissance des pays, les liens de confiance établis avec les acteurs locaux et des réseaux d'expertise diversifiés qui lui permettent d'intervenir avec agilité et au plus près des besoins. Cette action pour prévenir et répondre aux crises et conflits dans les pays de l'espace francophone est conduite en coopération étroite avec nos partenaires internationaux, au premier rang desquels les Nations Unies.

L'action de la Francophonie en faveur de la paix et de la sécurité internationales se déploie dans trois domaines principaux que je voudrais présenter aux membres du Conseil. Tout d'abord, le maintien de la paix. Si l'OIF ne déploie pas de personnels sur le terrain, j'ai l'ambition qu'elle soit un acteur de poids du maintien de la paix. Nos actions dans ce domaine poursuivent trois objectifs : soutenir l'émergence d'une vision stratégique francophone ; renforcer les capacités de nos États membres et de leurs personnels pour une contribution optimale aux opérations de maintien de la paix ; et accroître l'usage du français dans ces opérations.

Aujourd'hui, sur les 13 opérations déployées par l'ONU dans le monde, sept le sont dans l'espace francophone. Lorsqu'il s'agit de théâtres d'opérations francophones, la maîtrise du français et la connaissance de la culture locale contribuent à la performance globale et à la sécurité de ces opérations.

Malgré de réels progrès, le niveau actuel de participation des personnels francophones aux opérations de maintien de la paix reste encore relativement limité. En juin 2020, la part du personnel en uniforme des opérations de maintien de la paix ressortissants des États membres de la Francophonie représentait environ 40 %, dont seulement moins de 3 % de personnel féminin.

Au regard des enjeux dans le domaine du maintien de la paix pour les pays francophones, j'ai décidé, en concertation avec le Secrétaire général, de renforcer et de systématiser encore la mobilisation de la Francophonie et de ses États membres. L'OIF est ainsi la première organisation internationale à s'être portée volontaire pour assumer formellement le rôle de champion de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

L'OIF sera pleinement associée à l'organisation, par le Maroc et la France, en lien avec les Nations Unies, de la deuxième conférence ministérielle sur le maintien de la paix dans l'espace francophone prévue en 2021. D'ici là, nous organiserons à Paris un événement de haut niveau sur les questions de langue française et d'interculturalité dans les opérations de maintien de la paix, permettant de fédérer les efforts des acteurs francophones.

Sur le plan programmatique, les équipes de l'OIF et de l'ONU, en partenariat avec la France et d'autres États membres, vont poursuivre le travail engagé sur le renforcement des capacités des troupes francophones, mais également sur la traduction des manuels opérationnels en français, et sur l'enseignement du français aux troupes non francophones. Des actions vont également être engagées en direction des officiers militaires féminins afin de promouvoir l'effectif des femmes francophones, civiles et militaires, dans les opérations de paix.

Notre deuxième domaine d'action, par lequel nous contribuons également aux grandes missions de l'ONU et du Conseil de sécurité, est la prévention et la gestion des crises. Face à des situations de tensions, je conduis des actions politiques et diplomatiques, soit directement, soit en mobilisant des Représentants et Envoyés spéciaux, pour prévenir l'aggravation de tensions ou faciliter le dialogue entre les parties. L'OIF est ainsi très mobilisée en République centrafricaine pour accompagner la dynamique de paix impulsée par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de février 2019.

La Francophonie inscrit délibérément ses efforts de prévention et de gestion des crises dans des dynamiques collectives, pour plus d'efficacité. Cette approche concertée que nous privilégions est en parfaite cohérence avec le développement d'un multilatéralisme en réseau voulu par le Secrétaire général.

Dans cet esprit, j'ai mobilisé, en novembre 2019, le Président de la Commission de l'Union africaine et la Secrétaire générale du Commonwealth pour effectuer une visite tripartite au Cameroun afin d'encourager et accompagner les partenaires camerounais dans la recherche d'une solution à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. Ces efforts concertés se poursuivent, avec les Nations Unies.

Enfin, nous sommes également aux côtés de nos pays qui sont confrontés à des crises majeures, comme actuellement au Mali. Comme je l'ai indiqué devant le Conseil permanent de la Francophonie le 25 août, j'ai pris l'engagement de dépêcher rapidement, en concertation avec les partenaires internationaux avec qui nous sommes en contact étroit, une délégation de haut niveau à Bamako. Je vais nommer les membres de cette délégation dans les prochains jours. L'OIF prendra toute sa part dans les efforts de sortie de crise et de rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique au Mali.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre d'un investissement croissant de la Francophonie au Sahel, aux côtés des partenaires internationaux et régionaux. Cet investissement se traduit notamment par une coopération avec le Secrétariat permanent du G5 Sahel au profit de la gouvernance, de la stabilité et de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violents.

J'ai souhaité que cette coopération avec le G5 Sahel prenne une nouvelle dimension avec la mise sur pied, dans les prochains mois, d'une radio pour la jeunesse au Sahel. Nous y avons travaillé ardemment au plus haut niveau, et je tiens à saluer ici l'engagement des chefs d'État de la région, du Secrétaire exécutif du G5 Sahel et des partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne.

Enfin, et c'est notre troisième domaine d'action, la Francophonie accompagne les processus démocratiques de ses États membres. Nous proposons un soutien structurel aux institutions de nos États membres qui concourent à la démocratie, à l'état de droit et à la bonne gouvernance. L'expertise mise à la disposition de nos États membres s'appuie sur un dispositif unique, celui des réseaux institutionnels de la Francophonie. Au sein de ces structures – qui regroupent des institutions judiciaires, des institutions de régulation et de médiation, ou encore des institutions de promotion et de protection des droits de l'Homme – l'OIF mobilise les meilleures compétences et les met à disposition de ses États dans un esprit de « partage de bonnes pratiques ». Ce travail de fond contribue à consolider les cadres institutionnels indispensables au développement démocratique.

Nous sommes également très engagés en appui aux processus électoraux eux-mêmes. Les échéances électorales cristallisent encore, dans nombre de nos États membres, des tensions latentes et peuvent générer des crises majeures. L'OIF a donc développé un programme dédié pour accompagner et renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la préparation et la tenue des scrutins : commissions électorales, cours constitutionnelles, autorités de régulation des médias, acteurs politiques ou encore la société civile. Nos actions visent à renforcer le professionnalisme et les capacités de ces acteurs, sur des enjeux clefs des processus électoraux, comme par exemple la gestion du contentieux, la consolidation des fichiers électoraux ou encore l'observation nationale des élections. Nous contribuons ainsi à favoriser la tenue d'élections libres, sincères et transparentes. Cette année, l'OIF est ainsi particulièrement mobilisée pour accompagner la préparation des scrutins prévus d'ici à la fin de l'année en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en République centrafricaine ou encore au Niger.

Le 25 septembre dernier, j'ai lancé, conjointement avec le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, la « Plateforme francophone au Conseil de sécurité ». Cette plateforme inédite constitue le cadre d'un dialogue régulier sur les questions de paix et de sécurité internationales afin d'amplifier la voix francophone dans l'enceinte du Conseil de sécurité, ainsi que de développer les convergences entre Francophones sur des sujets inscrits à l'agenda du Conseil de sécurité. Actuellement, ce sont sept des 15 membres du Conseil qui sont membres de la Francophonie.

C'est également via cette plateforme que nous allons poursuivre notre mobilisation pour la promotion de la langue française et de la diversité linguistique dans les travaux du Conseil. Cette diversité qui nous est chère a été mise à mal au cours des derniers mois et a contribué à créer, de fait, une situation inéquitable dans la participation des différents membres du Conseil, mais aussi des intervenants et du public qui suit les travaux du Conseil. C'est pourquoi je souhaite aujourd'hui tout particulièrement saluer l'utilisation, pour la première fois, du nouveau dispositif de vidéoconférence multilingue du Conseil de sécurité qui permet aux participants d'accéder à la traduction simultanée des travaux dans les six langues officielles des Nations Unies, dont le français. Il s'agit d'une avancée très importante pour que l'ensemble des délégations puissent participer pleinement, équitablement et efficacement aux travaux du Conseil organisés à distance.

Nous formons le vœu que le débat de ce jour participe d'une prise en compte plus systématique des enjeux tant linguistiques que culturels dans les mandats des opérations de maintien de la paix décidés par le Conseil. Plus largement, je lance un appel à la mobilisation de tous pour que la diversité culturelle et linguistique soit vraiment considérée comme une valeur cardinale du système multilatéral.

La crise sanitaire mondiale a révélé encore davantage le besoin de coopération internationale et la nécessité de renforcer – tout en le renouvelant – le système multilatéral. Les 88 États et gouvernements membres de la Francophonie – qu’ils viennent du Nord ou du Sud – sont profondément attachés aux principes du multilatéralisme. Ils ont placé la solidarité et la coopération au cœur de l’action de la Francophonie.

Et je veux assurer le Conseil de notre engagement déterminé à participer aux côtés des Nations Unies à la consolidation et au renforcement d’un multilatéralisme vraiment démocratique au service de nos populations.

Annexe 3**Exposé du S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie**

[Original : français]

En ma qualité de représentant de la République d'Arménie, qui préside actuellement le Sommet de la Francophonie, je tiens à vous remercier vivement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'inscrire ce débat sur la coopération entre l'ONU et la Francophonie à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Je tiens à remercier les intervenants clefs que sont la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique et la Secrétaire générale de la Francophonie pour leurs remarques importantes.

Monsieur le Président, il est tout à l'honneur de votre pays, le Niger, et de sa capitale, Niamey – où fut créée, en mars 1970, l'Agence de coopération culturelle et technique, véritable acte de naissance de la Francophonie institutionnelle –, d'être l'initiateur de ces échanges si opportuns en cette année de la célébration du cinquantenaire de la Francophonie.

Cinquante ans après sa création, la Francophonie se présente comme une importante plateforme de coopération multilatérale, unie autour de la langue française et rassemblée autour de ses valeurs fondamentales de paix, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de l'égalité femme-homme. La relation entre les Nations Unies et la Francophonie se nourrit de nombreux partenariats fondés sur le partage de valeurs communes, sur une même volonté d'œuvrer au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, sur une même détermination dans notre combat contre le fléau terroriste et pour la prévention des génocides et des crimes contre l'humanité. Elle est également basée sur un engagement fort et indéfectible en faveur de la réalisation des objectifs du développement durable.

Cette relation est riche de cette coopération fructueuse qui donne lieu à l'adoption d'une résolution biennale par l'Assemblée générale des Nations Unies. La dernière résolution, la résolution 73/290, qui a été adoptée par consensus l'an passé par l'Assemblée générale, fait suite aux engagements pris, lors du dix-septième Sommet de la Francophonie, dans la Déclaration d'Erevan et d'autres documents adoptés lors du Sommet.

Ce débat intervient précisément dans un contexte de grave crise sanitaire, humanitaire et économique mondiale provoquée par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui menace partout de mettre à mal la cohésion de nos sociétés et rend plus que jamais nécessaire la coopération internationale et l'affirmation d'un multilatéralisme efficace. Ce débat, c'est aussi une réflexion sur nos vulnérabilités, une réflexion sur le rétrécissement de l'espace civique et démocratique, de l'espace humanitaire, de la solidarité mondiale et de la confiance dans les institutions multilatérales. C'est une sorte d'appel à l'action, un test de notre résilience et de notre capacité collective.

Dans cette période où les conséquences négatives de cette crise risquent de peser plus particulièrement sur les pays en développement et sur les catégories les plus vulnérables de la population, l'ONU et la Francophonie doivent affirmer avec force leur volonté de promouvoir la paix, la coopération, la solidarité et les valeurs du vivre ensemble ; il s'agit là d'un défi que les deux Organisations doivent relever ; nous avons l'obligation d'agir pour une meilleure gouvernance mondiale.

Nous avons, à cet égard, soutenu résolument l'appel du Secrétaire général des Nations Unies à un cessez-le-feu mondial ainsi que la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité des Nations Unies appelant à la cessation des hostilités pendant cette crise. Il ne saurait y avoir de place pour le recours à la force et les menaces de force pour le règlement des conflits.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation des discours de haine, qui a particulièrement marqué cette période de crise sanitaire ; il est aujourd'hui, plus que jamais, essentiel de marquer notre attachement aux valeurs de tolérance, de respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle. Malgré les efforts considérables du système multilatéral, nous continuons à faire face à des conflits armés, à des escalades militaires déstabilisatrices et à des discours haineux proférés au plus haut niveau politique, y compris dans notre voisinage immédiat.

Je mesure aujourd'hui toute la pertinence de la thématique du Sommet d'Erevan dédiée à la promotion des valeurs du Vivre ensemble et l'importance de l'Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble lancé alors par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Comme le déclarait le Premier Ministre de l'Arménie, Nikol Pashinyan, lors du Sommet de la Francophonie, les valeurs de paix, de solidarité et d'humanisme intégral qui définissent l'idéologie du « vivre ensemble » dans l'espace francophone constituent un bien commun, une richesse qu'il nous importe, à tout prix, de préserver. C'est, à l'évidence, une dimension importante de la coopération entre l'ONU et la Francophonie sur laquelle nos visions et nos objectifs convergent.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer notre ferme attachement à la promotion de la coopération entre les deux organisations et sur son caractère pluridimensionnel ; j'ai la conviction que le débat d'aujourd'hui contribuera à enrichir cette relation et donnera également toute sa visibilité à ce fructueux partenariat. Je ne doute pas que, sous l'impulsion conjointe de la Secrétaire générale de la Francophonie et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, cette coopération se trouvera à l'avenir renforcée et que de nouvelles perspectives de collaboration toutes aussi prometteuses, s'ouvriront.

Annexe 4**Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol et français]

Nous remercions les orateurs pour la qualité de leurs présentations. Nous saisissons cette occasion pour saluer le travail accompli par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui a célébré cette année son cinquantième anniversaire et est ici représentée par sa Secrétaire générale, M^{me} Louise Mushikiwabo.

La République dominicaine est honorée d'être un État observateur de l'OIF. Depuis 2009, date à laquelle nous avons intégré l'Organisation, nous nous sommes engagés à réaliser son programme, contribuant à la solution des problèmes internationaux inspirés par ses valeurs fondatrices.

Nous tenons à souligner le grand impact que la coopération de l'OIF a avec l'ONU dans le contexte du maintien de la paix où leurs efforts conjoints jouent un rôle essentiel. En ce sens, le multilinguisme est un outil fondamental dans le développement des opérations de maintien de la paix. Actuellement, la moitié de ces opérations sont menées dans des zones de pays francophones, nous tenons donc à saluer la contribution importante des ateliers de formation pour les contingents francophones des opérations de maintien de la paix, qui sont organisés annuellement par la France, l'ONU et l'OIF.

Nous reconnaissons également la grande contribution apportée par l'OIF à travers ses initiatives de promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, points prioritaires de la République dominicaine lors de notre participation au Conseil de sécurité. Il est impératif que tous soient engagés à garantir la participation significative, pleine et effective des femmes et des jeunes aux processus de paix garantissant ainsi leur crédibilité et leur durabilité.

Nous tenons à souligner l'impact positif de la diplomatie préventive et des systèmes d'alerte rapide en tant qu'outils permettant de prévenir et d'éviter la propagation des conflits et la violation massive des droits de l'homme. C'est pourquoi nous saluons l'excellent travail réalisé par l'OIF à cet égard, à travers le dialogue, la médiation et les bons offices.

Il y a près d'un an, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons participé à une réunion de haut niveau du membres non permanent du Conseil de sécurité francophones au cours de laquelle des sujets d'actualité ont été débattus tels que la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le rôle des femmes et des jeunes. Nous espérons que ce type de réunion pourra se tenir chaque année pour favoriser une plus grande coopération entre les membres francophones de cet important organe.

Nous ne voudrions pas manquer de mentionner le rôle prépondérant que l'OIF joue dans le domaine des changements climatiques avec le développement d'initiatives ponctuelles par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable.

Un autre défi parmi les plus actuels pour la sécurité internationale est la cybercriminalité. Dans ce domaine, la République dominicaine a accueilli un atelier régional pour les pays caribéens de la Francophonie sur les stratégies nationales, la lutte contre la cybercriminalité et le développement de la cybersécurité. Lors de cet événement, des expériences ont été partagées et des mécanismes de coopération régionale ont été mis en place pour lutter contre ce fléau.

En cette période où le multilatéralisme est souvent mis en cause, nous sommes convaincus qu'une étroite collaboration entre l'ONU et l'OIF rend possible un système multilatéral international plus fort et plus efficace : un système basé sur la diversité, la collaboration mutuelle et des principes internationaux partagés. Nous sommes particulièrement heureux que cette collaboration se traduise par des initiatives concrètes en faveur de la paix, du développement et de la sécurité humaine.

Nous espérons que cette alliance globale entre l'OIF et l'ONU sera approfondie et que l'engagement pris de mettre en place des stratégies de paix communes, inclusives et centrées sur les personnes sera maintenu.

Annexe 5**Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La Belgique salue l'initiative de la présidence nigérienne du Conseil de sécurité d'organiser ce débat public sur le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), alors que nous célébrons cette année son cinquantième anniversaire. Je remercie, par ailleurs, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, la Secrétaire générale de l'OIF et le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, en sa qualité de Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, pour leurs exposés éclairants.

Comme l'ont souligné ces intervenants, mais aussi l'Assemblée générale dans sa résolution bisannuelle à ce sujet, la Francophonie et l'ONU connaissent une coopération qui s'est renforcée au fil des années. En tant que membre fondateur de ces deux organisations, la Belgique ne peut que s'en féliciter.

La Belgique a trois messages principaux à apporter dans le débat d'aujourd'hui : le multilatéralisme, l'Afrique et la diversité culturelle.

Mon pays est plus que jamais partisan d'un multilatéralisme fort, efficace et agile. C'est le fil rouge de notre engagement au Conseil de sécurité. Dans l'état actuel de défiance à l'égard du multilatéralisme – encore renforcé par la crise sanitaire mondiale –, il est plus impératif que jamais de travailler ensemble, de renforcer notre solidarité et de trouver des solutions collectives aux défis collectifs auxquels nous sommes confrontés.

Dans ce cadre, l'OIF apporte une plus-value spécifique en participant à un multilatéralisme rénové et inclusif. Cette organisation réunit en effet comme membres de plein droit, membres associés ou observateurs près de la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, issus des cinq continents et dont un certain nombre sont malheureusement des pays en crise ou en conflit. Des États ayant tous les français en partage mais venant d'horizons culturels parfois très différents. La Belgique est profondément attachée au concept d'une Francophonie politique. Je salue à cet égard la Secrétaire générale de l'OIF pour son rôle en tant que médiatrice de paix et je salue ses initiatives afin de développer la place de l'Organisation sur la scène internationale. La réponse et la réactivité de l'OIF face à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) ont été exemplaires, à l'instar de la création d'un Fonds de solidarité pour les femmes africaines qui a démontré que la solidarité est une valeur centrale de notre francophonie.

Dans ce contexte, la Belgique soutient l'OIF en tant qu'organisation régionale soucieuse d'une interaction optimale avec l'ONU, ceci concerne bien évidemment aussi le Conseil de sécurité, où de nombreux pays de l'espace francophone mais aussi des thématiques chères à l'OIF sont présents telles que la prévention des violences, la résolution des conflits, la transition démocratique, la justice transitionnelle ou encore le rôle des femmes dans ce contexte.

Mon deuxième message concerne l'Afrique. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Président, que j'apprendrai que plus de la moitié des membres de plein droit de l'OIF sont des pays africains. L'OIF veille là aussi, avec ses moyens modestes, à utiliser son effet multiplicateur, ses réseaux institutionnels et son expertise pour intervenir de façon ciblée. C'était encore le cas, comme M^{me} Mushikiwabo l'a mentionné, le 25 août dernier avec l'adoption de mesures envers le Mali suite au coup d'État afin d'y restaurer l'ordre constitutionnel. Je pense aussi à l'appui de la Francophonie aux efforts en vue d'un dialogue national au Cameroun aux côtés du Commonwealth et de l'Union africaine.

Il pourrait donc être opportun d'explorer des pistes pour encore renforcer la coopération entre l'ONU et l'OIF, par exemple en favorisant des actions communes comme la mise sur pied de missions de terrain conjointes ou des missions réunissant des envoyés spéciaux des deux organisations.

Enfin, je souhaiterais conclure mon propos en soulignant le travail constant de la Francophonie pour mobiliser l'ONU dans la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle comme élément clef du multilatéralisme, aussi bien au Siège que dans les opérations des Nations Unies sur le terrain. Ceci est primordial notamment pour instaurer la confiance entre les populations et les personnels de l'ONU, une confiance indispensable au bon déroulement des opérations de paix.

La Belgique se réjouit des efforts concrets mis en œuvre par le Secrétaire général de l'ONU. Nous veillons à les soutenir en assistant notamment le Secrétariat dans la traduction des manuels de formation en français pour les contingents de maintien de la paix.

La diversité culturelle et linguistique nous paraît être au cœur du lien entre sécurité, développement et droits humains. Cette nécessité de mieux prendre en compte la diversité culturelle et linguistique est parfaitement reflétée aujourd'hui à l'occasion de la première réunion par visioconférence du Conseil dans les six langues officielles, et ce depuis le début des mesures de restriction liées à la pandémie. Je souhaite vivement remercier le Secrétariat, la présidence nigérienne du Conseil de sécurité et l'ensemble des membres du Conseil pour les efforts qu'ils ont déployés à cette fin.

Annexe 6**Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Nous tenons à remercier les distingués orateurs pour leurs présentations. L'Estonie se félicite de l'opportunité d'échanger au sujet de la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La coopération régionale peut être un outil de grande valeur pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale. En tant qu'observateur auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Estonie salue le travail de l'OIF qui contribue à renforcer les objectifs des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, conformément aux objectifs et principes de l'ONU. Nous nous réjouissons également de l'attention accordée au multilatéralisme et au multilinguisme.

Nous sommes bien conscients que l'OIF d'aujourd'hui n'est pas seulement une union d'États ayant en commun l'usage de la langue française – c'est avant tout une union d'États qui partagent le même système de valeurs universelles que l'ONU. Nous tenons à saluer tout particulièrement l'engagement de l'OIF dans la promotion de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes ainsi que de leur participation active à la société.

L'Estonie reconnaît également la contribution de l'OIF à la résolution des crises, à la consolidation de la paix et au développement de la coopération dans le domaine du maintien de la paix, y compris le renforcement de la participation des contingents francophones aux opérations de maintien de la paix. La capacité et l'aisance des soldats de la paix à communiquer avec la population locale dans les pays francophones est un outil puissant pour instaurer la confiance et, à travers cela, l'efficacité des activités de maintien de la paix de l'ONU.

Nous prenons également note de l'importante coopération entre l'OIF et l'ONU dans le domaine de l'observation et de l'assistance électorales. L'Estonie salue la présence de l'OIF dans les pays qui ont demandé et autorisé des missions d'assistance électorale pour fournir le soutien nécessaire.

Dans ce contexte, nous avons noté la rapidité de la réaction de l'OIF aux développements récents au Mali, y compris la décision de suspendre le Mali de la Francophonie. Nous relevons cependant que l'OIF a maintenu la coopération bénéficiant directement aux populations civiles et au rétablissement de la démocratie.

Dans la perspective de 2021, nous prévoyons de participer au Sommet de l'OIF en Tunisie, qui aura pour thème « Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone ». L'Estonie est déterminée à partager son expérience et ses bonnes pratiques en matière de gouvernance électronique à travers des solutions numériques créatives avec les pays de la Francophonie. Il nous faut un avenir numérique protégé par les règles internationales, tout en préservant notre planète verte.

En dernier lieu, nous souhaitons réaffirmer notre engagement de travailler ensemble avec l'OIF pour la mise en œuvre de son mandat, y compris pour le maintien de la paix et de la sécurité en coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

Annexe 7**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie le Niger d'avoir organisé ce débat ainsi que M^{me} Mushikiwabo, M^{me} Keita et le Ministre Mnatsakanyan pour leurs exposés. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, c'est à Niamey que 21 États ont lancé il y a 50 ans une coopération devenue l'organisation internationale la plus universelle après l'Organisation des Nations Unies. Notre rencontre aujourd'hui a une symbolique d'autant plus forte que figurent parmi les fondateurs cinq membres actuels du Conseil.

L'attachement à la langue française et au multilinguisme nous unit et c'est pourquoi nous en sommes de si fervents défenseurs. Mais, au-delà, nous partageons entre francophones une identité commune fondée sur un socle de valeurs, au premier rang desquelles la solidarité, la diversité culturelle et les droits de l'homme. Durant la crise que nous traversons, la Francophonie a su se mobiliser pour soutenir l'innovation, pour assurer la continuité de l'éducation de millions d'enfants, ou encore pour appuyer l'autonomisation des femmes et des filles vulnérables. J'insisterai sur deux points.

Premièrement, je veux saluer le rôle croissant de la Francophonie en matière de paix et de sécurité, en particulier depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako sur la démocratie en 2000. Dans ce cadre, les membres renouvellent, à l'occasion des sommets de la Francophonie, leur engagement en faveur d'un renforcement de leur participation dans les opérations de maintien de la paix.

Cet attachement de la Francophonie à la démocratie guide également son action en matière d'appui à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. On se souvient évidemment des efforts importants déployés dans certains pays par l'ancien Secrétaire général Abdou Diouf, et de son rôle majeur de bons offices en faveur de la réconciliation. Ces dernières années, la Francophonie s'est impliquée dans un très grand nombre de processus électoraux, par le biais d'actions allant de l'organisation de séminaires de formation au déploiement de missions d'observation électorale.

Très récemment au Mali, l'OIF a réagi à l'unisson des Nations Unies pour condamner le coup de force du 18 août. Il est désormais indispensable que la transition politique civile se mette en place le plus rapidement possible et soit accompagnée par les partenaires internationaux du Mali, notamment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. L'OIF pourrait opportunément jouer un rôle, en coopération avec les Nations Unies, dans l'accompagnement de long terme du prochain processus électoral, afin de permettre le retour à l'ordre constitutionnel.

En Guinée, l'OIF a plaidé cette année encore pour une reprise du dialogue. À l'approche de l'élection présidentielle du 18 octobre, pour laquelle nos préoccupations demeurent, nous considérons que les Nations Unies et l'OIF pourraient utilement appeler l'ensemble des acteurs guinéens à la responsabilité, au dialogue et à la plus grande retenue.

Enfin, nous nous réjouissons de l'approfondissement de la relation entre l'OIF et l'Union africaine et de la contribution que ce dialogue peut apporter à la diplomatie multilatérale préventive.

Deuxièmement, je souhaite souligner que les Nations Unies pourraient tirer davantage profit de l'expertise de l'OIF, notamment sur le terrain. Alors que de nombreuses opérations de maintien de la paix ont lieu dans des pays francophones, la

maîtrise du français est un gage d'efficacité, et devrait donc plus systématiquement constituer une condition préalable au déploiement. L'OIF développe, aux côtés de la France et des Nations Unies, des formations conjointes pour les personnels, en particulier les femmes, déployés dans les opérations.

De même, l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix favorise la discussion entre les États francophones contributeurs, le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU. Ses publications sont précieuses, et nous gagnerions à les diffuser et à nous y référer dans nos travaux au Conseil.

Pour sa part, la France continuera de travailler étroitement avec ses partenaires pour développer la coopération entre pays francophones aux Nations Unies et entre l'ONU et l'OIF. Cela s'est récemment traduit par l'établissement d'une plateforme francophone du Conseil de sécurité, qui rend notre travail plus inclusif, et je remercie la présidence nigérienne de l'avoir activée aujourd'hui.

J'en appelle donc à la poursuite de cette fructueuse coopération francophone, et au renforcement des liens entre la Francophonie et les Nations Unies.

Annexe 8**Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Dans ces temps où les missions de paix dans les pays et régions francophones sont plus importantes que jamais, il est important d'avoir des organisations transrégionales sur lesquelles nous pouvons compter.

Je salue le travail accompli par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ces dernières années visant à faire progresser de façon significative la participation dans les opérations de maintien de la paix des personnels en uniformes ressortissants des États de la Francophonie. Ces efforts sont essentiels pour instaurer la confiance entre les populations et les troupes mobilisées sur le terrain, alors que près des deux tiers des opérations de maintien de la paix actuellement en cours sont déployées dans des États de la Francophonie, et facilitent ainsi les actions de consolidation de la paix.

Nous rendons par la même occasion le Conseil de sécurité plus inclusif, alors que la Francophonie réunit aujourd'hui 88 États et gouvernements et plus de 300 millions de locuteurs.

À l'instar de nos amis français qui intègrent les pays francophones dans l'Union européenne grâce à des échanges réguliers, nous pourrions d'ailleurs envisager une démarche similaire au Conseil de sécurité afin de maintenir un dialogue constant sur nos sujets d'intérêt commun, au rang desquels l'égalité des genres, la paix et le développement durable.

Comme la France, l'Allemagne soutient en effet le multilatéralisme et le multilinguisme, et bien que nous ne soyons pas membre de l'OIF, nous leur apportons notre plein soutien.

Annexe 9

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Indonésie tient à féliciter le Niger d'avoir organisé cette importante réunion. Nous remercions également toutes les intervenantes de leurs exposés édifiants, M^{me} Bintou Keita et S. E. M^{me} Mushikiwabo, et nous souhaitons également la bienvenue à notre vieil ami et collègue, le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan.

L'Indonésie voudrait féliciter l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour son étroite coopération avec les Nations Unies, ainsi que pour son engagement actif dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, comme le reflète la Déclaration de Bamako.

L'Indonésie est le pays qui fournit le plus de contingents et d'effectifs de police parmi les membres du Conseil de sécurité, et plus de ses 2 500 soldats de la paix, soit 93 % de ses effectifs, sont actuellement déployés dans nombre de pays francophones. À cet égard, nous voudrions mettre en exergue trois points importants.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement de la coopération avec l'ONU et d'autres organisations régionales en matière de prévention des conflits, l'Indonésie se félicite de l'appel de l'OIF à des dialogues et à des consultations plus fréquents entre l'OIF et l'ONU en matière de prévention des conflits. L'OIF représente une identité collective unique liée par une similarité linguistique, qui transcende de nombreuses régions du monde. Cela se reflète également dans les diverses expériences de l'OIF en matière de prévention des conflits. C'est un grand atout pour tous les Membres de l'ONU dans nos efforts collectifs visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

L'Indonésie invite l'OIF à renforcer également sa coopération avec d'autres organismes de coopération régionale, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), par le dialogue et l'échange des meilleures pratiques en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix. En tant que membre de la communauté de l'ASEAN, l'Indonésie est fermement convaincue que le dialogue est un élément essentiel de la prévention des conflits, ainsi que du maintien de la paix.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui est la connaissance de la culture locale.

La mobilisation de la population fait partie intégrante des opérations de maintien de la paix. Il est impératif que tous les soldats de la paix aient une bonne connaissance de la culture locale pour établir le dialogue et la confiance avec les communautés locales et s'acquitter efficacement de leur mandat. L'Indonésie est fermement convaincue que la compréhension culturelle et linguistique joue un rôle central dans la mobilisation de la population. Nous l'avons souligné à maintes reprises en rapport avec la mise en place de missions efficaces de consolidation et de maintien de la paix. À cette fin, l'Indonésie reste déterminée à faire en sorte que tous ses soldats de la paix reçoivent une formation de base sur les langues et les coutumes locales des zones où ils sont déployés.

Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités des soldats de la paix, comme nous l'avons déjà indiqué, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales mises en place par le Conseil de sécurité sont actuellement déployées dans plusieurs pays francophones. Compte tenu des domaines d'activité de ces missions, il va de soi que les soldats de la paix doivent avoir des compétences adéquates en français.

Nous saluons l'engagement de l'OIF à renforcer sa coopération avec l'ONU pour augmenter le nombre de membres du personnel ayant un niveau satisfaisant de français au sein des opérations de maintien de la paix dans les pays francophones. Nous voudrions souligner qu'une telle initiative est particulièrement importante pour les soldats de la paix des pays non francophones, et nous demandons que davantage de programmes de renforcement des capacités soient mis en place à l'intention des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Nous sommes actuellement le premier pays fournisseur de contingents parmi les membres du Conseil, puisque nous sommes présents au sein de huit missions, dont cinq dans des pays francophones. Nos soldats se sont acquittés de leurs tâches avec succès parce qu'ils ont tiré les enseignements des expériences des autres pays fournisseurs de contingents ou de personnels de police, notamment des pays francophones. Un programme d'entraînement conjoint dans les centres de formation au maintien de la paix améliorerait assurément la coordination sur le terrain, et le codéploiement serait un atout pour le maintien de la paix.

Pour terminer, nous tenons à souligner une fois encore qu'il importe que l'OIF et l'ONU coopèrent pour améliorer la capacité des missions de maintien de la paix à s'acquitter de leurs mandats. L'Indonésie reste déterminée à promouvoir les synergies entre l'OIF et l'ONU dans le cadre de nos efforts communs pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Annexe 10**Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Le 20 mars 1970, 26 pays, partiellement ou entièrement de langue française, portèrent aux fonts baptismaux, à Niamey, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). La coopération culturelle était alors le noyau dur de l'initiative des pères fondateurs à l'origine de cette belle initiative.

À l'issue de plusieurs mutations, l'ACCT deviendra en 2005 l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Au diapason de l'évolution mondiale en matière de pluralisme politique et d'émergence d'organisations de la société civile de défense de droits humains, ce changement d'appellation ira de pair avec l'élargissement de ses compétences et l'amélioration de son mode de fonctionnement. C'est ainsi que l'OIF s'occupera désormais des questions de paix, de démocratie, des droits de l'homme, de développement durable, de technologies numériques, en plus de la culture et de l'éducation.

C'est donc avec un réel plaisir que nous accueillons aujourd'hui M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF, dont le dynamisme et l'engagement donnent encore plus de pertinence et d'actualité au rôle de cette institution. La brillante présentation qu'elle vient de nous faire, de même que celle de M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, sont la preuve – s'il en était besoin – de la complémentarité qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie. Je voudrais aussi saluer la participation à ce débat de S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie et Président de la Conférence ministérielle de l'OIF.

Je voudrais me féliciter de l'heureuse coïncidence de ce débat avec l'utilisation, pour la première fois, de la plateforme d'interprétation qui permet le retour du multilinguisme au sein du Conseil.

Il convient de le souligner, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en matière de paix et sécurité trouve son fondement dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui consacre le principe de subsidiarité et les avantages comparatifs entre organisations partenaires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment sur l'importance des mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du soutien aux réseaux de femmes et de jeunes impliqués dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Deux domaines illustrent de façon éloquentes la complémentarité qui existe entre les deux institutions.

Il s'agit en premier lieu de la diplomatie préventive que mène l'OIF pour anticiper les risques de crises, à travers la veille et l'échange d'informations avec les partenaires internationaux ; faciliter le dialogue à travers la médiation et les bons offices ; soutenir la mise en œuvre d'accords politiques et de paix ; et réformer ou renforcer les institutions nationales en période de transition, y compris en soutenant la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité.

Il s'agit, en second lieu, d'accompagner les processus électoraux pour la sortie de crises et la consolidation de la démocratie, contribuant ainsi à l'établissement d'un environnement stable et apaisé dans l'espace des 88 pays membres, et de

promouvoir des processus électoraux libres, crédibles et transparents, à travers des dispositifs juridiques, institutionnels et techniques. Ce faisant, l'OIF participe à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment la cible qui vise la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

La coopération que développe l'Organisation internationale de la Francophonie avec l'ONU dans le domaine du maintien de la paix trouve son fondement dans la Charte de l'Organisation adoptée en 1997, lors du Sommet de Hanoï. La Charte, en disposant que « la Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française (...) et souhaitant les utiliser au service de la paix », a invité les États francophones à s'investir dans les questions relatives à l'instauration, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Ainsi, la question de la participation des pays francophones aux opérations de paix des Nations Unies, posée de manière spécifique depuis les années 2000, s'articule autour de deux problématiques : d'une part, la hausse significative du nombre d'opérations de paix menées dans les pays francophones et, d'autre part, le volume relativement faible des effectifs déployés par les États francophones, pour contribuer à ces opérations.

À cet effet, la Francophonie, en étroite coopération avec le Département des opérations de paix, mène des actions de plaidoyer auprès de ses membres et accompagne au plan politique et technique la montée en puissance des capacités francophones de maintien de la paix ; promeut le multilinguisme, notamment l'usage du français, dans les opérations de paix ; et contribue à la diffusion des normes et procédures onusiennes en français, y compris les procédures de recrutement, afin de promouvoir les candidatures de personnels francophones au sein des opérations de paix, notamment des femmes.

Par ailleurs, en ce qui concerne la consolidation de la paix, l'Organisation internationale de la Francophonie joue un rôle majeur, en ce sens qu'elle contribue à la prévention et à la gestion des conflits et à l'accompagnement des transitions. À ce propos, elle poursuit une double finalité : un objectif sécuritaire, en renforçant la paix par la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de gestion des conflits, et le soutien aux acteurs nationaux dans leurs efforts d'intériorisation des mécanismes de résolution pacifique des différends ; et une finalité politique, en promouvant l'approche de prévention des crises, propre à la Francophonie, de même qu'en concrétisant l'engagement de la Francophonie dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, aux côtés des acteurs nationaux et multilatéraux, en vue de garantir la stabilité dans son espace. À cet effet, elle contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies, à savoir la cible qui consiste à appuyer les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

Il y a lieu de rappeler que l'Organisation internationale de la Francophonie est pionnière en matière d'implication des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Conformément à l'Accord-cadre du 21 mai 2012, l'OIF et ONU-Femmes ont jugé indispensable d'instaurer un dialogue institutionnel entre les gouvernements, les partenaires et les acteurs au sein de leurs réseaux et organes respectifs, en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes au sein des États et gouvernements membres de la Francophonie.

Cette coopération a permis l'organisation, à Abidjan, en 2016, du séminaire international pour la promotion de la participation des femmes aux processus de paix,

dont les recommandations furent, entre autres, l'investissement et le soutien pour la formation des femmes en matière de prévention des crises et de diplomatie préventive ; la formation et l'apport d'un soutien technique et financier aux organisations de femmes afin qu'elles participent à la négociation des accords de paix et leur suivi ; le renforcement du rôle des femmes dans les parlements, à travers des formations sur les techniques de prévention et de gestion des conflits ; l'intégration des femmes dans le développement et la mise en œuvre de programmes sur la prévention et la réponse à la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Par ailleurs, en application de la résolution 2250 (2015) des Nations Unies sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, l'OIF a lancé un appel à des initiatives francophones sur les jeunes, la paix et la sécurité. Au plan stratégique, cet appel vise à mobiliser, sur les cinq continents que couvre l'espace francophone, la jeunesse francophone en appui à la dimension prévention de cette résolution. De manière spécifique, il consiste, entre autres, à renforcer la résilience de la jeunesse francophone et à consacrer son rôle d'agent de changement et de promotion de la paix ; à favoriser le développement et à valoriser des organisations de jeunes de la société civile francophone, travaillant sur les questions de jeunesse et de paix.

Je voudrais pour conclure, réitérer l'attachement du Niger aux principes et idéaux incarnés par l'OIF et saluer le rôle éminemment positif joué par Madame la Secrétaire générale et les autres instances de la Francophonie dans la promotion et la protection de ces idéaux de paix, de défense des droits de l'homme, de promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie. Face à tant de réalisations et d'acquis, comment ne pas rendre un hommage appuyé aux Pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle que sont les Présidents, Diori Hamani du Niger, Habib Bourguiba de la Tunisie, Léopold Sédar Senghor du Sénégal et Prince Norodom Sianouk du Cambodge, grâce à la vision et à la clairvoyance desquels, nous avons hérité de cet outil de coopération et de solidarité entre les peuples.

Annexe 11

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie les intervenants pour leurs remarques, et nous félicitons le Niger d'avoir organisé ce débat.

Les organisations régionales et sous-régionales occupent une place essentielle dans notre système multilatéral. Elles servent d'intermédiaires qui relient la communauté internationale aux réalités locales et contextuelles des États, et fournissent à leurs électeurs une isolation bien nécessaire contre les turbulences mondiales. Dans le cas de l'Organisation internationale de la Francophonie, la portée internationale et la dispersion géographique des membres de cette institution renforcent sa valeur stratégique pour le système multilatéral, qui se manifeste par la coopération technique, la solidarité, le renforcement des capacités et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme parmi ses membres.

À l'heure où la communauté internationale est confrontée à de nombreuses menaces, notamment les défis sanitaires, socio-économiques, politiques et sécuritaires liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les effets néfastes des changements climatiques et les risques accrus de conflits violents précipités par les divisions ethniques, communautaires et politiques, le rôle crucial des groupements régionaux et sous-régionaux ne peut être surestimé. De façon plus urgente, étant donné les tensions géopolitiques actuelles et la fragmentation du système multilatéral, des groupes comme la Francophonie – qui place la solidarité au cœur de son mandat – sont essentiels pour que les pays soient en mesure de relever leurs défis de développement et de construire des sociétés pacifiques, prospères et inclusives conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous applaudissons les efforts déployés par la Francophonie pour faire progresser la coopération multilatérale, promouvoir le développement durable, améliorer l'accès à une éducation de qualité, lutter contre les changements climatiques, renforcer l'état de droit et encourager la participation active des femmes, des filles et des jeunes dans les sociétés de la Francophonie sur les plans social, économique et politique.

Plus de 50 % des francophones vivent sur le continent africain. C'est pourquoi nous encourageons l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses activités de renforcement des capacités et d'aide au développement dans les pays africains, en particulier ceux qui se trouvent dans des contextes vulnérables, comme la région du Sahel ; à renforcer les relations institutionnelles avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Groupe de cinq pays du Sahel, qui sont à la pointe des efforts de la communauté internationale pour promouvoir une paix et une sécurité durables sur le continent ; et à accroître la coopération avec la Commission de consolidation de la paix dans les pays francophones tels que le Burundi et la République centrafricaine, afin de soutenir la thématique de la pérennisation de la paix des Nations Unies à un moment où le financement prévisible et fiable des activités de consolidation de la paix fait défaut.

Tandis que nous continuons à œuvrer pour faire taire les armes à travers l'Afrique afin d'édifier des sociétés pacifiques et résistantes, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Francophonie reste un partenaire essentiel de l'ONU.

En conclusion, Saint-Vincent-et-les Grenadines souligne que les défis du XXI^e siècle ne peuvent être relevés que par des partenariats qui apportent des solutions centrées sur les personnes. Nous félicitons la Francophonie pour ses efforts à cet égard et encourageons la poursuite de ces efforts à l'avenir.

Annexe 12

Déclaration de M. Jerry Matthews Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie et Président du Conseil des ministres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; à M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; et à M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF, pour leurs exposés.

Au cours des dernières années, l'ONU a renforcé ses relations avec diverses organisations régionales et sous-régionales dans le cadre de l'exécution de leurs mandats fondamentaux, relatifs à la promotion du développement, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité.

À cet égard, l'Afrique du Sud tient à souligner la précieuse contribution des organisations régionales, sous-régionales et autres organisations internationales au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que leur coopération avec l'ONU dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

En tant que membre de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, nous reconnaissons les relations positives et complémentaires entre l'ONU et ces organisations régionales. Tout en reconnaissant les rôles complémentaires de l'ONU et des acteurs régionaux, ma délégation tient à souligner l'importance des principes de subsidiarité et d'avantage comparatif dans le règlement des conflits, que défend l'Union africaine, qui confie aux organisations régionales et sous-régionales le soin de prendre l'initiative de trouver une solution à une situation de conflit en raison de leur situation géopolitique et/ou de leur connaissance de la crise.

Toutefois, nous soulignons également que le Conseil de sécurité reste le seul organe international ayant la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi, à notre avis, le Conseil de sécurité doit travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales dont les activités comprennent la promotion de la paix et de la sécurité.

L'Afrique du Sud voudrait saisir cette occasion pour féliciter l'OIF à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création, qui coïncide avec d'autres anniversaires importants dans le monde cette année, en particulier le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec l'examen de l'initiative « Faire taire les armes » sur le continent africain. Nous évoquons cette dernière car la plupart des membres de l'OIF sont issus du continent africain.

Nous saluons donc les efforts et les contributions de l'OIF en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits dans ses États membres grâce à l'accent mis, entre autres, sur les activités d'alerte précoce, de prévention et de consolidation de la paix, ainsi que sur la consolidation de la démocratie et l'enracinement de l'état de droit. Ces efforts sont indispensables, en particulier, pour la trajectoire de développement du continent africain, notamment pour la réalisation des objectifs de développement durable.

La coopération entre les organisations régionales est tout aussi importante, surtout lorsque leur composition se recoupe. C'est pourquoi nous encourageons une coopération et une coordination plus étroites entre l'OIF et d'autres organisations régionales, telles que l'Union africaine, des organisations sous-régionales telles la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dont les membres appartiennent également à l'OIF, et d'autres organisations similaires, telles que le Commonwealth.

Ainsi, les visites tripartites entreprises par l'Union africaine, l'OIF et le Commonwealth au Cameroun au cours des derniers mois ont eu pour but d'aider les initiatives de consolidation de la paix et de cohésion nationale, de démontrer l'importance des efforts collectifs sur les questions d'intérêt mutuel dans un pays qui est membre de ces trois organisations, et de faire en sorte que ces initiatives de paix et d'assistance donnent les résultats escomptés.

Nous encourageons également l'OIF à continuer de travailler en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les missions politiques spéciales régionales, le cas échéant, ainsi qu'avec les opérations de maintien de la paix, en particulier pour promouvoir le multilinguisme et l'intégration.

Pour conclure, nous voudrions souligner que les organisations régionales et sous-régionales peuvent également jouer un rôle essentiel dans la promotion du rôle effectif des femmes et des jeunes dans les processus de paix, en coordination avec la Commission de consolidation de la paix. Il est à espérer que l'OIF, comme d'autres organisations régionales, sous-régionales et internationales, contribuera également à l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe 13

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens à remercier également la Sous-Secrétaire générale Keita, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M^{me} Mushikiwabo, et le Ministre Mnatsakanyan pour leurs exposés instructifs. Le Royaume-Uni se félicite de la forte relation de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OIF. Les trois principes que sont l'égalité, la complémentarité et la solidarité entre les 88 États membres de la Francophonie constituent une force puissante au service du bien à travers le monde.

La Francophonie a indiscutablement un rôle à jouer aux côtés de l'ONU et d'autres organisations dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et des bons offices, notamment dans des contextes tels que le Cameroun. Le Royaume-Uni encourage la Francophonie à continuer, avec l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Commonwealth, à soutenir les efforts visant à mettre fin à la violence et à rétablir la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

La Francophonie peut également apporter une contribution précieuse aux efforts de l'ONU pour aider les pays qui sortent d'un conflit à organiser des élections réussies et à renforcer le rôle de la gouvernance démocratique – par exemple, en République centrafricaine, où les élections prévues en décembre prochain constitueront une étape cruciale dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Il est essentiel que tous les partenaires de la République centrafricaine travaillent ensemble pour garantir que ces élections seront libres, régulières, inclusives, transparentes et crédibles, et qu'elles se dérouleront dans un climat de paix.

Le Royaume-Uni espère également voir la Francophonie se joindre à l'ONU pour encourager la consolidation de la gouvernance démocratique et défendre l'importance des droits de l'homme. Cela sera tout à fait déterminant au Burundi, où le transfert pacifique du pouvoir au début de l'année a créé une occasion de renforcer la gouvernance, l'application du principe de responsabilité et les droits de l'homme.

Mais c'est également primordial dans les pays où nous observons des signes d'instabilité croissante à l'approche des élections. Comme nous l'avons clairement indiqué au Conseil de sécurité en juillet, nous sommes extrêmement préoccupés par les violences observées en Guinée au cours des derniers mois et, plus récemment, par les violents affrontements qui ont éclaté en Côte d'Ivoire. L'ONU, la Francophonie et tous les partenaires internationaux devraient travailler avec les parties prenantes dans ces deux pays au cours des mois à venir pour les encourager à défendre les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, qui sont le socle de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

Et au Mali, la communauté internationale doit mettre tout en œuvre pour encourager une transition rapide vers un gouvernement civil, démocratiquement élu, qui puisse répondre aux besoins du peuple malien et renforcer le contrat social entre les citoyens et l'État.

Enfin, je voudrais aborder la question du maintien de la paix et l'importance de veiller à ce que tous les États Membres concernés déploient des soldats de la paix qui soient pleinement formés, équipés et préparés pour s'acquitter de leur mandat. Les compétences linguistiques sont essentielles à cet égard. Elles facilitent les contacts avec la population locale, permettent d'avoir une meilleure connaissance de la situation et aident les soldats de la paix à s'acquitter des responsabilités qui leur

sont confiées, comme la protection des civils, tout en assurant leur propre sûreté et sécurité. Le Royaume-Uni veillera à ce que ses soldats de la paix qui seront déployés dans le courant de l'année auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali disposent des compétences linguistiques appropriées, et nous invitons instamment tous les autres pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à faire de même.

Annexe 14

Déclaration de M. David Lee, Conseiller politique adjoint à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour son exposé sur les travaux de cette organisation, ainsi que les autres intervenants pour leurs remarques très instructives. Les États-Unis se félicitent de cette occasion de célébrer le cinquantième anniversaire de l'OIF.

Depuis sa création, l'OIF a utilisé ses bons offices, sa capacité à mobiliser des cadres et des experts techniques francophones, et ses capacités de coordination pour contribuer au maintien de la paix, au renforcement des institutions démocratiques et à la consolidation des droits de l'homme. Ces efforts ont été déployés non seulement dans les pays francophones, mais aussi dans le monde entier.

La collaboration et la coordination entre l'OIF et l'ONU ont été particulièrement remarquables dans plusieurs situations difficiles. Le travail avec les jeunes à risque au Mali n'est qu'un exemple parmi d'autres où l'OIF et l'ONU ont oeuvré main dans la main dans des environnements complexes pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le travail de l'OIF pour accroître le nombre de soldats de la paix bien formés et pour promouvoir la participation des femmes au maintien de la paix a été particulièrement précieux. Ces efforts correspondent étroitement à deux des grandes priorités des États-Unis à l'ONU. Parce que nous avons vu les conséquences directes de la mauvaise performance des contingents de maintien de la paix, nous sommes farouchement engagés à ce que l'Organisation dispose de soldats de la paix hautement qualifiés, et les initiatives de l'OIF ont un impact direct et positif sur ce front. En outre, nous savons qu'avoir plus de femmes soldats de la paix est synonyme de meilleure performance et d'une plus grande efficacité du maintien de la paix. À ce sujet, je voudrais également féliciter mes collègues indonésiens pour l'adoption, le mois dernier, de l'importante résolution 2538 (2020), sur les femmes dans le maintien de la paix.

Nous savons également que la capacité des soldats de la paix de communiquer avec les populations locales est extrêmement importante lorsqu'ils s'efforcent d'instaurer la confiance, de recueillir des informations en temps utile et d'assurer la sécurité qui fait tant défaut. Avec plus de 50 % du budget du maintien de la paix consacré à des opérations déployées dans des zones francophones, l'OIF remplit une fonction essentielle en préparant les soldats de la paix francophones à faire face aux environnements dynamiques et complexes dans lesquels ils sont appelés à travailler. Nous saluons les efforts de l'OIF pour constituer une réserve de soldats de la paix francophones travaillant dans les opérations de paix des Nations Unies, pour promouvoir la réforme du maintien de la paix et pour renforcer les capacités africaines de maintien de la paix dans les zones francophones.

Annexe 15

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, et à S. E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie et Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Je profite de cette occasion pour les remercier de leurs interventions précieuses.

Nous félicitons le Niger pour son initiative de tenir le débat public d'aujourd'hui.

L'ONU aujourd'hui ne serait pas la même sans les organisations régionales et sous-régionales. Tout au long des 75 dernières années, les priorités et préoccupations à l'agenda de l'Organisation des Nations Unies ont donné effectivement naissance aux organisations régionales – et facilité leur développement. Ainsi, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales a été reconnue très tôt dans la Charte des Nations Unies, et renforcée à la fois dans de nombreuses résolutions et dans la pratique. Pour sa part, le Vietnam apprécie hautement le rôle complémentaire des organisations régionales et sous-régionales – notamment l'OIF, forte de ses 50 années d'expérience – dans le travail de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier.

L'OIF est une famille francophone qui regroupe 88 membres et observateurs ayant en partage non seulement le français comme langue commune mais aussi la détermination à travailler ensemble pour la paix et la sécurité internationales. Cette ambition s'est concrétisée par la participation de ses membres aux responsabilités du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix, la prévention des conflits et la promotion de l'agenda sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous soulignons à cet égard la coopération en cours entre l'OIF et la Commission de consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, tout en saluant l'attention accordée au rôle et à la participation du personnel féminin, dans lequel l'OIF a joué un rôle d'importance pour la sensibilisation et la mobilisation des ressources nécessaires à ces activités.

Notre monde actuel doit faire face à un nombre croissant de défis complexes et transversaux. Certains pays membres et observateurs de l'OIF ont été touchés par des conflits ethniques et religieux et des attaques ou menaces terroristes. Le rôle et le travail de l'OIF est lui-même affecté par les difficultés liées à la disponibilité limitée des ressources, au manque de connaissances en langue française parmi les jeunes et à l'absence d'initiative de connectivité au sein de la communauté francophone.

Pour répondre à ces défis, l'ONU et l'OIF devraient déployer des efforts concertés pour promouvoir le multilatéralisme et trouver des solutions pacifiques aux conflits sur la base du droit international, contribuant ainsi à atténuer les zones de tension qui se trouvent à l'agenda du Conseil de sécurité. Par exemple, l'OIF pourrait envisager la création d'un réseau de pays membres francophones en Afrique de l'Ouest et au Sahel afin de partager les expériences et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des programmes des Nations Unies, tels que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le récent Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. L'ONU et l'OIF pourraient aussi renforcer la coopération tripartite avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales pour résoudre les conflits dans cette région.

En outre, l'OIF est connue pour ses engagements en faveur de la promotion du multilinguisme. Cette approche est très bien accueillie au sein des opérations de maintien de la paix, notamment sachant que près de la moitié des missions de maintien de la paix sont déployées dans des pays francophones, tels que la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. Cela peut permettre la compréhension et l'engagement auprès de la communauté locale. Dans ce sens, si les ressources adéquates sont accordées, il existe assurément un grand potentiel de coopération plus importante entre l'OIF et l'ONU sur les programmes de formation linguistique et d'expertise pour que le personnel des Nations Unies, le personnel local et les enseignants puissent augmenter l'efficacité des opérations de paix.

En tant que pays membre de l'OIF et du Conseil de sécurité, le Viet Nam se tient prêt à travailler avec d'autres pays membres pour renforcer les mécanismes de coopération existants et identifier de nouvelles synergies entre l'OIF et l'ONU, pour les objectifs communs de paix, de sécurité et de développement dans le monde entier.

Annexe 16

Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Le Canada remercie le Niger d'avoir organisé cet important débat permettant de souligner la contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en faveur de la prévention des conflits, du règlement pacifique des crises et du maintien de la paix, et le rôle de l'organisation auprès des Nations Unies. Nous remercions aussi les six autres membres du Conseil de sécurité qui sont également États membres, associés ou observateurs de l'OIF pour leur engagement continu envers ces deux organisations.

Engagé de longue date pour le développement de la dimension politique de la Francophonie, le Canada a soutenu l'OIF dans la défense des valeurs démocratiques et des droits de la personne et l'a encouragée à se doter de mécanismes lui permettant de réagir aux crises politiques, sécuritaires et sociales qui surviennent dans l'espace francophone.

Fondée il y a 50 ans à Niamey, l'OIF permet de canaliser les aspirations de plus de 300 millions de francophones présents sur tous les continents. Les actions de l'OIF auprès des Nations Unies ne peuvent que rendre plus tangibles et compréhensibles les réalités et les défis des populations francophones. Le travail de l'OIF en faveur du respect du multilinguisme au sein des organisations internationales est donc primordial pour les francophones qui souhaitent se faire entendre et comprendre dans les différentes enceintes multilatérales. Il y va de l'égale participation des États à la discussion internationale.

En tant qu'État bilingue, nous sommes résolus à continuer d'appuyer le renforcement des capacités en langue française des missions de maintien de la paix, y compris par l'entremise de nos contributions à l'OIF. Le Canada est présent dans trois des cinq zones opérationnelles où le français est l'une des langues officielles, ou langue d'usage commun, à savoir au Mali, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Le Canada appuie les efforts de paix et de stabilisation dans ces trois pays et dans d'autres pays francophones tels que Haïti, le Burkina Faso, le Cameroun, le Niger et le Sénégal. Le Canada participe aussi au renforcement des capacités militaires de paix de 14 pays membres et associés de la Francophonie et favorise l'intégration des perspectives féministes et d'égalité des genres dans les forces armées. Le Canada contribue également à rendre disponible en français des documents et directives clefs, dont certaines en collaboration avec le Département des opérations de paix, ainsi que des formations. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

En ces temps de pandémie menaçant les gains durement réalisés en matière de consolidation de la paix dans les États fragiles et touchés par des conflits, il est d'autant plus important de mobiliser les forces vives de l'espace francophone afin de protéger les plus vulnérables, incluant les femmes et les filles. Renforcer la collaboration entre la Francophonie et les Nations Unies pour assurer l'inclusion des femmes et de la jeunesse dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que la consolidation de la paix, est crucial. La participation active des femmes et des filles à la paix et à la sécurité engendre des occasions uniques de parvenir à des solutions transformatrices et de créer ultimement des sociétés plus inclusives, plus pacifiques et plus égalitaires.

En cette année du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du cinquantenaire de la Francophonie, le Canada est fier de réaffirmer son appartenance à ces organisations et d'encourager les convergences entre l'ONU et l'OIF. Nous sommes plus que jamais engagés à promouvoir la paix, la démocratie et les droits de la personne, et nous continuerons d'appuyer les actions de l'OIF dans le cadre de cette mission.

Annexe 17**Déclaration de M. Léon Kacou Adom, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour l'accession du Niger à la présidence du Conseil de sécurité au titre du mois de septembre. Je voudrais former, pour vous-mêmes et pour tous vos collaborateurs, des vœux de plein succès dans la conduite des travaux du Conseil, et saisir cette occasion pour vous réitérer le soutien constant de la Côte d'Ivoire.

Je félicite également l'Ambassadeur Djani pour le travail remarquable abattu lors de la présidence indonésienne du Conseil pour le mois écoulé. Je salue les participations effectives de M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, pour la pertinence de leurs contributions à ce débat public. Je note enfin avec satisfaction, la présence de S. E. M. Zograb Mnatsakanyan, Ministre arménien des affaires étrangères et Président de la Conférence des ministres de la Francophonie.

Ma délégation salue la tenue de ce débat public sur le thème « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie ». Il intervient fort opportunément dans le contexte de la célébration des 50 ans de l'OIF.

Ma délégation voudrait également souligner le rôle éminent joué par la République du Niger dans la création, le 20 mars 1970, à Niamey, de cette organisation qui promeut, entre autres, la paix et la solidarité. Depuis lors, les 88 États membres et les 300 millions de francophones répartis sur les cinq continents, célèbrent le 20 mars de chaque année la « Journée internationale de la Francophonie ».

Cinquante ans après sa création, les valeurs d'humanisme, de démocratie et de respect de la diversité des cultures et des langues portées par l'OIF sont plus que jamais d'actualité, à la lumière des mutations profondes que l'humanité a connues. Complexes et irréversibles, ces transformations et leurs conséquences sur la paix, la sécurité et le développement dans le monde, ne peuvent revêtir un caractère dynamique et bénéfique que dans le cadre d'un multilatéralisme renforcé, à travers le dynamisme de la coopération entre l'ONU, les organisations sous-régionales et régionales.

Parce qu'elle fédère des peuples issus des cinq continents, l'OIF dispose sans aucun doute d'un ancrage international qui lui permet non seulement d'être imprégnée de leurs réalités, mais lui confère également la légitimité nécessaire pour promouvoir leurs aspirations profondes dans les instances internationales. Elle peut ainsi développer une coopération multiforme avec l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, et jouer un rôle d'appui à la mise en œuvre de leurs priorités stratégiques.

En 50 années d'existence, l'OIF a indéniablement accumulé une grande expérience. Ce qui lui confère un avantage comparatif dans l'accomplissement des missions qui lui ont été assignées, à savoir entre autres la promotion du plurilinguisme et la diversité culturelle ; la promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; l'appui à l'éducation et à la recherche ; la promotion de la coopération économique au service du développement durable ; la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Forte de cet avantage comparatif, l'OIF peut développer, avec l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, une coopération multiforme mutuellement bénéfique, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, de la santé, de l'éducation, de la promotion du genre et de la lutte contre les changements climatiques.

Je voudrais noter ici, entre autres, l'appui de l'OIF aux organisations régionales et sous régionales africaines dans l'opérationnalisation des mécanismes d'alerte précoce et de gestion de crises, la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que le renforcement du rôle des femmes dans les processus de sortie de crise et de consolidation de la paix.

Il est un constat unanime que la montée en puissance des initiatives unilatérales constitue une des tendances majeures de ces dernières décennies. Celle-ci met à mal l'engagement pris par les signataires de la Charte de San Francisco en 1945, de privilégier le dialogue entre les États et les approches multilatérales face aux défis de notre temps.

Au moment où nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la tenue du débat public de ce jour nous offre l'opportunité de lancer un appel au renforcement du multilatéralisme en vue de trouver des réponses collectives efficaces aux défis contemporains, notamment celui que représente la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce multilatéralisme fort que nous appelons de tous nos vœux, doit reposer sur le respect et la mise en œuvre effective du principe du multilinguisme. Il s'agit-là d'une condition nécessaire pour une compréhension convergente et une participation égale à la recherche de solutions consensuelles aux problématiques actuelles de paix, de sécurité et de développement.

C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire milite également pour le respect du multilinguisme dans les opérations de maintien de la paix, qui demeurent de notre point de vue, l'outil le plus efficace dont dispose l'Organisation des Nations Unies dans sa stratégie de prévention, de gestion des conflits et de consolidation de la paix. Les pays francophones contribuent en effet pour environ 41 % du personnel en uniforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tandis que l'espace francophone accueille actuellement près de la moitié des 16 missions de maintien de la paix en cours dans le monde.

Fermelement attachée au multilatéralisme, la Côte d'Ivoire réaffirme son plein soutien aux initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui compte parmi les grandes institutions internationales œuvrant à l'édification d'un monde pacifique et solidaire. Elle poursuivra son engagement en faveur de la promotion des valeurs qu'incarne l'OIF, en parfaite synergie avec votre pays le Niger, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres États membres et observateurs.

C'est la raison pour laquelle elle a accepté l'insigne honneur qui lui a été fait de présider le Groupe des ambassadeurs francophones à l'ONU. C'est également la raison pour laquelle, avec d'autres États Membres, elle a initié la Plateforme francophone au Conseil de sécurité, en vue de maintenir un dialogue constant entre les représentants permanents des États membres de l'OIF.

Pour clore mon propos, je voudrais exprimer ma conviction profonde que l'OIF dispose des atouts pour revendiquer une place de choix dans l'architecture institutionnelle internationale et jouer un rôle essentiel dans le renforcement des liens entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, afin de contribuer efficacement à la réalisation de nos objectifs communs.

Annexe 18**Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui. Je voudrais également féliciter le Niger pour sa présidence du Conseil. L'Irlande se réjouit de travailler étroitement avec votre pays lorsque nous rejoindrons le Conseil en janvier.

La coopération du Conseil de sécurité et des organisations régionales est cruciale pour maintenir la paix et la sécurité internationale. L'Irlande est fière de son rôle d'observateur au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

L'Irlande a toujours accordé une grande importance aux principes de l'OIF, à savoir la langue française, la diversité culturelle ; la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; le soutien à l'éducation, et la coopération pour le développement durable.

L'OIF joue un rôle essentiel en fédérant un grand nombre d'acteurs qui se consacrent à la promotion de la paix, et en particulier à la médiation des crises et des conflits du monde francophone. L'OIF joue également un rôle essentiel d'assistance et de surveillance électorale.

Au cours des deux dernières décennies, l'OIF peut se féliciter de son action qui a entraîné une forte progression de la participation des acteurs francophones aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, à la fois plaidant auprès de ses États membres pour s'impliquer dans les opérations de maintien de la paix et facilitant la formation du personnel militaire, civil et policier francophone, soit en présentiel, soit en ligne.

Promouvoir la diversité linguistique, ainsi que le multilinguisme, dans les opérations de maintien de la paix est un objectif important, tant sur le terrain qu'au Siège, d'autant plus qu'une proportion significative des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées dans des pays francophones. Des compétences linguistiques peuvent créer une meilleure sensibilité culturelle aux contextes locaux et peuvent contribuer à une meilleure connaissance de la situation. Ces compétences peuvent aussi améliorer l'efficacité des contingents de maintien de la paix.

L'OIF a également contribué à renforcer l'aptitude des acteurs francophones dans les opérations de maintien de la paix grâce à la création du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix. Ce réseau, qui regroupe les centres francophones de formation aux opérations de paix, a permis d'accroître la visibilité de leurs actions et de renforcer leurs liens avec l'ONU et d'autres organisations internationales.

En Irlande, nous avons toujours accordé une grande importance au multilatéralisme. L'adhésion aux Nations Unies est un élément essentiel de la politique étrangère irlandaise.

Depuis longtemps, l'Irlande participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les forces irlandaises de défense offrent des formations aux autres pays contributeurs de troupes et nous sommes contents que le Niger, le Togo et le Burkina Faso puissent depuis peu bénéficier de ces formations. À cela, il faut ajouter que l'Irlande était contente de contribuer l'an dernier au séminaire sur le sujet des opérations de maintien de la paix dans le contexte francophone, organisé à Djibouti en collaboration avec l'OIF.

Nous pensons que les activités de l'OIF ont permis une augmentation substantielle de la participation et des capacités de ses États membres dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que de l'utilisation de la langue française, le tout représentant une contribution précieuse à la paix et à la sécurité dans le monde.

Pour conclure, nous tenons à remercier encore une fois le Conseil d'avoir organisé ce débat important. Les valeurs du multilatéralisme et du multilinguisme sont étroitement liées. Nous continuons à porter un grand intérêt au soutien des missions de l'ONU et de l'OIF.

Annexe 19**Déclaration de M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Nous saluons chaleureusement l'initiative du Niger, en tant que Président du Conseil de sécurité, d'organiser ce débat public du Conseil sur un thème important et actuel. Cette initiative opportune est lancée par le pays où on a signé l'acte de naissance du mouvement francophone, il y a 50 ans. D'ailleurs, l'ancien Président du Niger, Hamani Diori, est un des pères fondateurs de la Francophonie. Nous saluons aussi, en ce contexte, l'organisation par la Tunisie, en 2021, du prochain Sommet de la Francophonie, qui contribuera sans doute au renforcement de l'action francophone partout dans le monde.

La coopération entre l'ONU et l'OIF, qui a une longue tradition, est fructueuse et pluridimensionnelle, particulièrement en ce qui concerne l'alerte précoce, la prévention des conflits, le maintien de la paix et la reconstruction post-conflit. C'est essentiel pour nous tous de continuer à les développer.

La Roumanie est l'État-phare de la Francophonie en Europe centrale et orientale, et un des pays qui ont initié et promu la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité, adoptée en 2005, sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Étant donné que l'OIF est une organisation à vocation universelle, il est d'autant plus important que la coopération entre l'ONU et l'OIF devienne une des clefs de nos efforts visant la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement.

Nous accordons une haute appréciation à la participation de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie à notre réunion. Suite à la prise de ses nouvelles fonctions, il y a moins de deux ans, M^{me} Mushikiwabo a donné une forte impulsion et une nouvelle énergie à l'OIF. Sous sa baguette, l'OIF devient plus pragmatique, plus engagée à trouver des réponses aux grands thèmes de la politique globale, ainsi que plus efficace. Par exemple, aujourd'hui même, la Secrétaire générale de l'OIF a mené les travaux du Groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance de la Francophonie. Ce groupe est censé proposer une nouvelle vision, plus adaptée au contexte courant, sur les objectifs et l'activité de l'OIF.

Ces dernières années, surtout après l'adoption de la Déclaration de Bamako, en 2000, qui a établi les repères de l'action politique de l'organisation, l'OIF s'est affirmée sur la scène politique internationale. Nous avons tous besoin d'une coopération systématique et étroite entre l'ONU et l'OIF. La plupart des missions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU sont déployées dans l'espace francophone. En même temps, l'espace francophone a fait preuve de sa volonté, des instruments efficaces et de la capacité de soutenir l'action de l'ONU en faveur de la paix et du développement.

Par rapport au maintien de la paix, la Roumanie est fortement engagée à progresser, en qualité et en nombre, dans les théâtres d'opérations francophones. Concrètement, une partie significative des effectifs roumains en uniforme est actuellement déployée au Mali, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. La formation de futurs participants aux opérations de maintien de la paix sur le terrain est très importante pour le succès des missions. À notre avis, la communication efficace du personnel en uniforme dans la langue de la population locale est essentielle, et cela contribue à l'accomplissement des tâches fondamentales des opérations. Communiquer en français avec les acteurs locaux et les civils favorise l'augmentation de la confiance dans le personnel des missions de l'ONU.

Une bonne illustration de la coopération pragmatique entre l'ONU et l'OIF est le Cours supérieur international de l'École roumaine d'application pour les officiers gendarmes, à Bucarest. Depuis plus de 10 ans, ce cours – qui est accrédité par le Département des opérations de paix de l'ONU et soutenu par la France et l'OIF – instruit des officiers de haut niveau venant d'une quarantaine de pays, pour les missions de paix des Nations Unies dans l'espace francophone. C'est un projet couronné de succès, qui se développe organiquement et qui contribue à l'atteinte de nos objectifs. De plus, depuis 2014, l'École fait partie du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il y a beaucoup d'autres domaines où l'ONU et l'OIF peuvent coopérer plus étroitement, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la lutte contre les changements climatiques, la jeunesse ou l'égalité de genre. Dans chacun de ces domaines, l'OIF a des projets formidables, bien alignés avec nos objectifs communs, au sein de l'ONU.

Nous sommes convaincus que c'est le bon moment de relancer une coopération à succès entre l'ONU et l'OIF, au service de la paix, de la sécurité et du développement, pour un multilatéralisme fort et actif. Un multilatéralisme fort et efficace ne peut exister qu'à travers le respect du multilinguisme et grâce à l'utilisation intelligente des avantages compétitifs de chaque organisation, à vocation universelle ou régionale.

Annexe 20**Déclaration de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais féliciter la République du Niger et son représentant permanent, S. E. M. Abdou Abarry, pour la tenue de cet important débat public sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ma délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt les interventions de M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, et de M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF, qui ont dressé un état des lieux complet sur la coopération entre l'ONU et l'OIF et montré l'importance de la Francophonie dans la promotion de la paix internationale dans tous ses aspects et du développement durable.

En effet, comme cela a été souligné dans ces brillants exposés la coopération entre les deux entités est globalement au beau fixe. Il n'est plus besoin de prouver l'importance de la Francophonie dans la réalisation de l'ensemble des objectifs du Secrétariat de l'ONU. À travers ses diverses activités sur la scène internationale, elle contribue activement à la résolution des problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire tout en offrant un espace d'harmonisation des efforts des nations.

En plus des acquis multisectoriels, rappelés dans la note de cadrage (S/2020/880), on peut ajouter, sans être exhaustif, la mise en place en 2017 de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, qui reste un cadre permettant aux États francophones de s'approprier davantage les sujets liés au maintien de la paix, et de mieux les associer à la préparation et au pilotage stratégique des opérations de paix.

Ce satisfecit légitime ne saurait toutefois occulter les défis multiples persistant encore dans bien de domaines. Cependant, compte tenu du format de la réunion, je n'aborderai que la question du multilinguisme et de l'usage du français comme langue de travail au sein de l'ONU et dans les opérations de paix.

L'Assemblée générale, à travers de nombreuses résolutions sur la question, considère le multilinguisme comme une valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies qui concourt à la réalisation des objectifs énoncés à l'Article 1 de la Charte.

Mais dans la pratique, force est de constater une prédominance manifeste et inquiétante de l'anglais, malgré la nomination depuis décembre 2015 d'un coordonnateur chargé de l'application généralisée du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat.

Cette discrimination, souvent justifiée par des contingences financières, constitue un handicap sérieux pour les usagers des autres langues et particulièrement pour les francophones, dont elle mitige l'épanouissement et l'efficacité. Beaucoup de représentants renoncent à prendre la parole lors des réunions au niveau du Siège, faute de pouvoir s'exprimer clairement en anglais, tandis qu'ils consacrent beaucoup de temps pour lire et comprendre les documents disponibles la plupart du temps que dans la langue anglaise.

Au niveau des théâtres d'opérations également, la prédominance de la langue anglaise est sans appel. Elle entame la performance des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police francophones qui peinent à s'approprier pleinement les documents de travail tels que règlements, directives, procédures opérationnelles

standard et autres manuels indispensables à la compréhension et l'accomplissement d'une mission. Une bonne partie de cette documentation n'est disponible qu'en anglais alors que 50% des opérations de maintien de la paix sont déployées dans l'espace francophone.

Il me plaît ici de saluer les efforts louables que la Francophonie ne cesse de déployer pour aider les pays fournisseurs de contingents francophones à surmonter les handicaps liés à cette « tyrannie de l'anglais », dont les plus récents sont la publication en 2019 d'un guide en français prenant en compte le déroulement des opérations de paix depuis la constitution de forces, et l'organisation, au cours de la même année, d'un séminaire d'information et de mise à jour sur le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (Manuel MAC) au profit des conseillers militaires et de police des missions permanentes francophones auprès de l'Organisation des Nations Unies. À quoi s'ajoute la formation dans un passé récent d'une équipe itinérante d'experts qui a sillonné les pays francophones pour familiariser les cadres de leurs contingents au Manuel MAC et aux procédures de l'ONU avant le déploiement.

Enfin, parce que l'initiative Action pour le maintien de la paix accorde une place de choix à la performance des opérations de paix, une attention particulière devrait désormais être donnée aux capacités linguistiques au même titre que celles militaires spécifiques. Le partage d'une langue commune par les Casques bleus et les populations qu'elles ont mission de protéger instaure la confiance et facilite les interactions et reste donc à bien des égards un facteur réel de performance que l'ONU gagnerait à valoriser.

Tout en étant conscient des enjeux financiers, je reste convaincu que l'ONU doit assumer pleinement le choix du français comme langue de travail en reconsidérant la place du multilinguisme dans ses priorités. De son côté, l'OIF qui réunit plus de 45 % des Membres de l'ONU, en rapport avec le Groupe des ambassadeurs francophones, doit insister davantage auprès du Secrétariat pour que les documents qui régissent le travail des Casques bleus soient disponibles d'abord, au moins, dans les deux langues de travail avant leur entrée en vigueur. Dans la même veine, il reste souhaitable que la Francophonie œuvre pour la mise en place d'un fonds interne permanent, dédié à la traduction des documents, en attendant que cette question soit définitivement prise en charge par l'ONU.

Annexe 21**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

La Suisse remercie le Niger pour l'organisation de ce débat et les intervenantes et intervenants pour leurs contributions. En tant que pays francophone et membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Suisse souligne l'importance de la coopération entre l'ONU et l'OIF.

Le système multilatéral ne peut que tirer profit de la complémentarité entre les deux organisations et de l'avantage comparatif de chacune d'elles. La coopération est particulièrement importante dans des domaines tels que la promotion de la démocratie et la prévention des conflits. Le renforcement de cette coopération est donc directement dans l'intérêt du Conseil de sécurité.

La Suisse souhaite souligner deux domaines d'actions importants tant pour les domaines d'activité de l'ONU et de l'OIF que pour la coopération entre les deux instances.

Premièrement, des élections libres et intègres sont essentielles à la paix et la sécurité. L'inclusion des différents groupes est indispensable à la prévention des violences qui tendent à éclater lorsque les parties prenantes doutent de l'intégrité du processus. Les violences peuvent également être le fait des entités gouvernementales, ce qui empêche une pleine participation. La société civile joue un rôle important dans toutes les étapes d'un processus électoral. Une attention particulière envers les minorités est requise. L'inclusion des femmes et des jeunes est également essentielle. Par leur expertise technique et leur suivi politique, l'OIF et l'ONU jouent un rôle clef dans l'accompagnement des élections. Alors que plusieurs échéances électorales approchent dans des États membres de l'OIF, notamment en Afrique de l'Ouest, une bonne collaboration entre ces deux organisations peut permettre de soutenir le renforcement des acquis démocratiques et la stabilité de la région.

Deuxièmement, le respect et la promotion du multilinguisme et du pluriculturalisme doit être pleinement assuré au sein de l'ONU. Notre propre expérience en Suisse, avec quatre langues nationales et différentes cultures, démontre la valeur de la diversité pour maintenir la paix et la sécurité. Nous saluons les efforts pour augmenter le nombre de collaboratrices et collaborateurs francophones, notamment au sein des missions de maintien de la paix dans les contextes francophones. Nous invitons l'ONU, y inclus le Conseil, à intégrer davantage l'expertise francophone de l'OIF dans son travail. Un bon exemple de la valeur ajoutée de l'OIF est le travail de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix. Par son soutien aux activités de recherche de l'Observatoire, la Suisse contribue à améliorer la représentation des pays francophones dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Cinquante ans après sa création, l'OIF joue un rôle important pour un multilatéralisme fort et efficace. Le Conseil doit continuer à reconnaître le rôle de l'OIF pour la paix et la sécurité. La Suisse salue la poursuite de la collaboration entre l'OIF et l'ONU pour la prévention de conflits et la pérennisation de la paix.

Annexe 22**Déclaration de M. Sergiy Kyslytsya, Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

J'aimerais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents afin de remercier le Niger d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), S. E. M^{me} Louise Mushikiwabo, de son exposé sur la coopération entre l'OIF et les Nations Unies. Je tiens aussi à remercier la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M^{me} Bintou Keita, ainsi que les représentants de la société civile qui sont virtuellement avec nous aujourd'hui, pour leurs idées et recommandations.

Cette année est fort particulière pour l'OIF. Elle marque ses 50 ans. Pendant toutes ces années, l'organisation s'est considérablement élargie, de 21 au départ, à 88 États membres de plein droit, membres associés et observateurs présents sur les cinq continents. L'OIF représente plus d'un tiers des membres de l'Assemblée générale et promeut la coopération multilatérale dans des domaines d'intérêt commun.

En tant que pays observateur de l'OIF, l'Ukraine partage entièrement les activités de l'organisation visant à relever les défis globaux, à assurer un développement durable, et à défendre la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. Nous supportons pleinement les activités visant à promouvoir la langue française, à garantir la paix, la démocratie et la solidarité et à faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui est au cœur des préoccupations des millions de personnes à travers le monde.

Nous encourageons l'OIF à continuer à protéger les droits de l'homme et à garantir l'égalité femmes-hommes, l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes et leur participation plus active à la vie de la société, parce qu'ils sont notre avenir. Nous sommes convaincus que les activités de la Francophonie par les voies diplomatiques et les contacts directs, comme nous le faisons aujourd'hui, contribuent de manière significative à la promotion des principes de la démocratie, à la construction de l'état de droit, et à la paix et la sécurité.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales se voit fort indispensable pour la promotion des buts et principes des Nations Unies. L'activité de l'OIF est devenue un cadre important de la coopération multilatérale. Selon la Charte de la Francophonie, l'OIF a pour objectifs en particulier d'aider à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et à la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme. Ces objectifs constituent les domaines d'intérêt du Conseil de sécurité.

Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, les normes fondamentales inscrites dans la Charte ont été violées à de nombreuses reprises. Tout empiétement sur les dispositions de la Charte, toute interprétation arbitraire ou sélective de ses Articles ou toute mesure de nature à porter atteinte à son autorité ou à inciter à bafouer la lettre et l'esprit des principes qui y sont consacrés représente clairement une menace à la paix internationale, lourde de conséquences pour le bien-être de tous les peuples.

Les événements provoqués actuellement par l'occupation de la Crimée et la ville de Sébastopol, ainsi que de certaines régions du Donbass, par la Russie permettent clairement de démontrer que la violation par un membre permanent du Conseil de sécurité des principes fondamentaux du droit international constitue une menace grave à la paix et à la sécurité en Europe et dans l'ensemble du monde.

J'aimerais attirer l'attention du Conseil sur le fait que la guerre russo-ukrainienne a été qualifiée par les Nations Unies de « l'une des plus meurtrières en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale ».

En profitant de cette occasion, je voudrais remercier l'OIF et, surtout, la Secrétaire générale d'avoir soutenu l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Ukraine, ainsi que de sa politique de condamnation de la tentative d'annexion par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol et de non-reconnaissance de la légitimité de cette annexion. Cela est entièrement conforme aux principes et objectifs ancrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte de la Francophonie. Je tiens à lui dire que, en Ukraine, nous apprécions énormément cela.

Le succès de l'action francophone en faveur de la paix et de la démocratie dépend avant tout de notre solidarité. Au nom de mon pays, je voudrais confirmer l'engagement irrévocable de l'Ukraine à promouvoir ces valeurs et assurer à l'OIF qu'elle pourra toujours compter sur l'Ukraine en la matière.

En conclusion, j'aimerais souligner que le rôle des organisations régionales dépend étroitement de la coopération avec l'ONU, qui rendra le monde plus pacifique et plus durable, plus résistant aux conflits et pandémies, plus ouvert et plus uni.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Émirats arabes unis remercient la délégation nigérienne d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui sur le thème important du rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Mon pays s'enorgueillit que, de membre observateur, son statut ait été relevé à membre associé par une décision unanime des États membres de l'OIF au Sommet de la Francophonie tenu à Erevan en octobre 2018.

L'importance des organisations régionales dans la promotion de la paix et de la sécurité et la prévention des conflits est largement reconnue par la communauté internationale. Les organisations régionales ont un avantage sans équivalent par rapport aux organisations extérieures, en ce qu'elles ont une meilleure compréhension des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans leurs propres régions. La proximité géographique et les liens historiques et culturels étroits entre leurs membres donnent aux organisations régionales la capacité distincte de jouer un rôle constructif dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits. Les Émirats arabes unis saluent les efforts louables que déploie l'Organisation internationale de la Francophonie à l'appui des initiatives de l'ONU visant à relever les défis dans les pays francophones.

À la lumière du débat d'aujourd'hui, les Émirats arabes unis aimeraient faire trois recommandations.

Premièrement, le Conseil de sécurité devrait resserrer sa coopération avec les organisations régionales dans le domaine de la diplomatie préventive, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous avons été témoins de réussites à cet égard, notamment avec les organisations régionales du continent africain, comme par exemple, le rôle déterminant joué tout récemment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Gambie. Une intervention rapide des organisations régionales en réponse à des signaux d'alerte précoce n'est pas seulement un des moyens les plus efficaces de remédier aux questions liées à la paix et à la sécurité, c'est aussi celui qui présente le meilleur rapport coût-efficacité, au regard de la ponction importante que prélève la gestion des conflits sur les ressources des Nations Unies.

Deuxièmement, nous encourageons à continuer de renforcer la concertation et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix. Nous nous félicitons de la récente collaboration nouée entre le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'OIF dans le but de renforcer les capacités des soldats de la paix et de promouvoir le multilinguisme dans les opérations de terrain.

L'OIF a été une avocate de premier plan pour une participation accrue des femmes au maintien et à la consolidation de la paix. Dans ce sens, les Émirats arabes unis ont répondu « présent » et offrent des formations multilingues aux femmes officiers militaires des pays d'Asie et d'Afrique, y compris des pays francophones. Cet engagement traduit notre conviction que plus les soldates de la paix seront nombreuses, plus le maintien de la paix sera efficace. Les Émirats arabes unis sont également fiers d'avoir coparrainé la résolution 2538 (2020), que le Conseil de sécurité a adoptée le mois dernier.

Troisièmement, nous pensons que les organisations régionales devraient intensifier leurs efforts visant à intégrer et à mettre en valeur le travail positif que font les jeunes sur les questions de paix et de sécurité. À cet égard, nous saluons l'action que mène l'OIF en soutien aux réseaux de jeunes intervenant dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. En effet, en plus d'ouvrir la voie à une société

plus pacifique et plus dynamique, la participation significative des jeunes dans les processus de prise de décision offre également des options autres que les cycles d'extrémisme et de violence dont pâtissent de nombreux pays. Le bilan de mon pays en matière d'automatisation des jeunes est une preuve de la manière dont la jeunesse peut constituer la pierre angulaire d'une société ouverte, tolérante et prospère.

Enfin, les Émirats arabes unis réaffirment leur ferme volonté de continuer à soutenir la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux afin d'atteindre notre objectif commun de paix, de sécurité et de prospérité mondiales au profit de l'humanité tout entière. Ce n'est qu'au moyen d'un partenariat véritablement mondial que nous pourrions trouver des solutions politiques aux conflits de longue date ou prolongés dans le monde.
